

DOSSIER DE PRESSE



CEREMONIE DE LANCEMENT OFFICIEL DE LA PRIME QUALITE 2020/2021 – 2021/2022

PAR MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE

Mardi, 16 Avril 2024

Le Ministre du Commerce **LUC MAGLOIRE MBARGA ATANGANA** tient un point de presse ce jour à l'attention des médias publics et privés, en prélude au lancement des opérations de sélection des Organisations de producteurs bénéficiaires de la prime qualité pour le compte des campagnes cacaoyères 2020/2021 et 2021/2022.

La prime qualité est une opération instruite en **2017** par **Monsieur le Président de la République, S.E Paul Biya** dans le cadre de la mise en œuvre de sa vision pour une cacaoculture durable et profitable à tous.

Elle vise à encourager et à récompenser les producteurs de cacao qui ont commercialisé du cacao de Grade I dans les bassins de production.

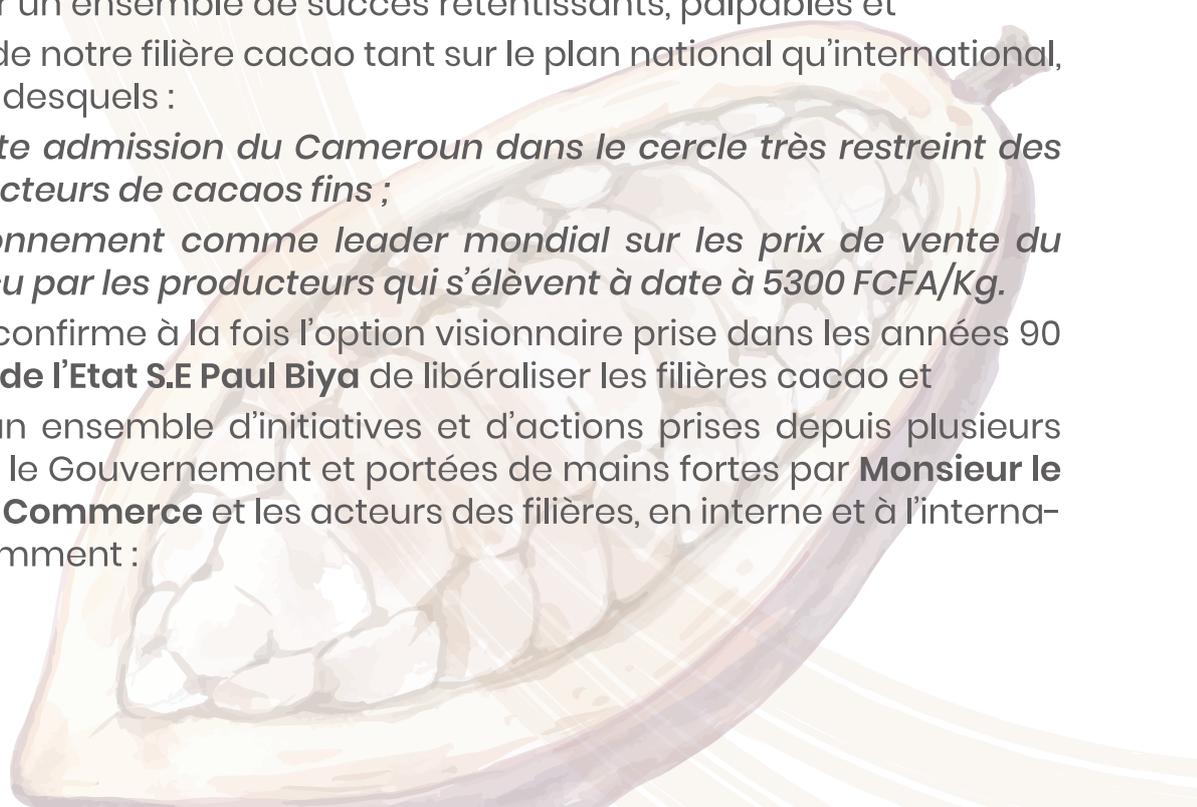
Cette année, ladite opération est à sa **3ème édition pour le compte des campagnes cacaoyères 2020/2021 et 2021/2022**, après la 1ère lancée en 2021 pour le compte de la campagne 2017/2018 et la 2ème organisée en 2022 pour les campagnes 2018/2019 et 2019/2020.

Concernant la 2ème édition, elle a été conduite par le **Comité interministériel** chargé du suivi et du paiement de la **Prime Qualité**. Elle s'est déployée dans **30 départements repartis entre les 07 régions cacaocultrices (Centre, Est, Littoral, Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Sud)** pour un montant global de **2 . 011 292 698 FCFA**.

Pour cette 3ème édition, elle est lancée dans un contexte **très favorable**, marqué par un ensemble de succès retentissants, palpables et persuasifs de notre filière cacao tant sur le plan national qu'international, au nombre desquels :

- *La récente admission du Cameroun dans le cercle très restreint des pays producteurs de cacaos fins ;*
- *Le positionnement comme leader mondial sur les prix de vente du cacao perçu par les producteurs qui s'élèvent à date à 5300 FCFA/Kg.*

Ce succès confirme à la fois l'option visionnaire prise dans les années 90 par le **Chef de l'Etat S.E Paul Biya** de libéraliser les filières cacao et couronne un ensemble d'initiatives et d'actions prises depuis plusieurs années par le Gouvernement et portées de mains fortes par **Monsieur le Ministre du Commerce** et les acteurs des filières, en interne et à l'international, notamment :



la diffusion quotidienne des prix du cacao aux acteurs, les opérations d'assainissement de la commercialisation interne, la lutte contre le séchage du cacao sur le bitume, la promotion et la vulgarisation des ventes groupées et des bonnes pratiques post-récoltes, les actions en faveur de la durabilité des filières, la création des Centres d'excellence cacao, le relèvement des volumes de la transformation industrielle, la faible taxation des opérations d'exportations et les actions de lobbying à l'international pour une plus grande transparence sur le marché international dans l'intérêt de nos producteurs.

Cette 3ème édition est encadrée par la Décision **N°0043/MINCOMMERCE/CAB/DU 27 février 2024** fixant les modalités d'octroi de la prime de qualité aux producteurs de cacao pour la campagne 2020/2021 et 2021/2022 et son annexe ;

Ce texte précise les modalités relatives à la constitution des dossiers, le lieu et la période du dépôt des dossiers qui va du **15 avril au 31 mai 2024**, les opérations de collecte, de transmission et de dépouillement des dossiers, les opérations de pré-qualification des bénéficiaires, de sélection, validation des dossiers et la distribution de la prime.

Pour un franc succès de cette opération de distribution de la prime qualité, le Ministre du Commerce invite toutes les Organisations de producteurs et leurs membres éligibles, à saisir cet appui offert une fois de plus par le **Chef de l'Etat Son Excellence Paul BIYA** qui est à l'écoute de leurs préoccupations. Il invite par ailleurs l'ensemble des Autorités administratives, les élites, les forces vives et de maintien de l'ordre, les partenaires et les acteurs de la presse nationale et internationale à œuvrer de manière efficace et républicaine, à la réussite de cet évènement dont l'importance n'est plus à démontrer dans l'amélioration de la rémunération du producteur de cacao.